



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2019

SOMMAIRE



1

AVANT-PROPOS

2

ACCOMPAGNER TOUS LES ARRAGEOIS VERS L'ÉPANOUISSEMENT ET LE BIEN-VIVRE

- Les 6 grands axes d'action du CCAS d'Arras

4

UN OBSERVATOIRE POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE VILLE

- Quelques chiffres clés à travers 3 grands indicateurs socio-démographiques

6

LE CCAS ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

- Les missions du CCAS
- Le Conseil d'administration
- Les ressources humaines
 - Les budgets

10

L'ACTION SOCIALE ET L'INSERTION

- Lutter contre les exclusions et assurer la cohésion sociale
 - Les aides légales
 - Les aides sociales facultatives
- L'accompagnement social des arrageois

20

LE BIEN VIEILLIR

- Garder une alimentation équilibrée grâce au portage de repas à domicile
 - Se tenir au plus près des besoins des personnes vulnérables
- Veiller et contribuer à la mise en œuvre d'actions partenariales favorisant le maintien à domicile sur le territoire d'Arras

28

LA RÉSIDENCE SOLEIL : UNE « RÉSIDENCE AUTONOMIE »

- Une résidence autonomie en cœur de ville
- Les animations rythment la vie sociale

34

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

- Un service créé pour favoriser le maintien à domicile
 - Ses missions
- Des compétences organisationnelles, technologiques et relationnelles
 - Les chiffres de l'activité du service

39

ÉCLAIRAGE 2020 : LE CCAS ENCORE PLUS IMPLIQUÉ PENDANT LA PANDÉMIE

- Le CCAS engagé dans le plan communal de sauvegarde
- Les actions que le CCAS souhaite poursuivre

43

ANNEXES

- Typologie des allocataires du RSA en 2019 (Communauté urbaine d'Arras)

AVANT-PROPOS



PROFONDÉMENT ENGAGÉ

dans le maintien du lien social, dans l'accompagnement des personnes les plus fragiles et dans le bien vieillir, le CCAS d'Arras occupe une place significative dans la politique solidarité portée par la ville. A ce titre, un tiers de la population bénéficie des services du CCAS chaque année. Tout cela est le résultat de la mobilisation

de l'ensemble des parties prenantes : agents, membres du Conseil d'Administration, partenaires. Dans un contexte, marqué par des mouvements de contestation, de revendications et par une crise sanitaire sans précédent, le CCAS a décidé d'orienter son action en direction de tous les arrageois. Prônant des valeurs d'humanisme, de

**“LE CCAS D'ARRAS OCCUPE UNE PLACE SIGNIFICATIVE
DANS LA POLITIQUE SOLIDARITÉ PORTÉE PAR LA VILLE.”**

bienveillance et de vivre ensemble, il n'a de cesse de mettre au cœur de son action la relation à l'autre qui conduit à renforcer nos engagements, nos actions pour faire d'Arras une ville inclusive, humaine et bienveillante. Plus que jamais, nous avons besoin de services structurés et de proximité pour participer à la construction d'une société résiliente où les solidarités jouent un rôle aussi important que les problématiques écologiques et économiques. Nous devons continuer à soutenir et rendre meilleur le quotidien des arrageois et plus que jamais œuvrer pour une cohésion sociale et territoriale juste.

Sylvie NOCLERCQ

Vice-Présidente du CCAS

L'ensemble des agents, des membres du Conseil d'Administration et Madame Sylvie Noclercq, nouvellement nommée vice-présidente du CCAS tiennent à remercier Madame Nicole Canlers pour son engagement, son investissement, sa présence en tant que vice-présidente du CCAS entre 2008 et 2020.

ACCOMPAGNER

tous
les arrageois

VERS L'ÉPANOUISSEMENT ET LE BIEN-VIVRE

Acteur de proximité attentif aux attentes et aux besoins de tous les arrageois, le CCAS a l'ambition de construire avec les partenaires du territoire, des actions et des projets qui participent à l'épanouissement et au bien-être des arrageois. Dans ce but, le CCAS souhaite développer une qualité de service irréprochable, innovante et adaptée aux évolutions des besoins des habitants.

L'analyse des besoins sociaux fait ressortir **6 grands axes d'actions** :



**RENDRE POSSIBLE
L'ACCÈS AUX DROITS
ET SATISFAIRE
LES BESOINS
DE PREMIÈRES
NÉCESSITÉS**

AMBITIONS

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE D'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES SOCIAUX

Le CCAS met en œuvre une politique d'accès aux droits et aux services sociaux afin de permettre à tout Arrageois de connaître et faire valoir ses droits. L'accès aux droits et aux services constitue le préalable de tout parcours d'insertion. C'est un levier pour lutter contre la précarité, la vulnérabilité ou l'isolement.

La proximité du CCAS aux usagers est essentielle pour répondre à ses préoccupations.



**ACCOMPAGNER ET
PLACER L'USAGER AU
CŒUR DE SON PARCOURS
D'INSERTION SOCIALE
ET PROFESSIONNELLE
ET TENDRE VERS
L'AUTONOMIE**

AMBITIONS

L'INNOVATION AU CŒUR DE NOS ACCOMPAGNEMENTS

Le CCAS entend mettre en œuvre tous les outils des lois du 5 Mars Mars 2007 qui placent l'usager au cœur de son projet d'insertion. Notre ambition est de créer une dynamique de parcours qui s'appuie sur l'engagement des travailleurs sociaux, des partenaires et des usagers. Elle implique de développer les notions de confiance, de réussite et de valorisation des compétences des arrageois.

Elle représente les valeurs de solidarité, d'entraide et de confiance réciproque qui sont prônées par le CCAS.



**VEILLER ET CONTRIBUER
À LA MISE EN ŒUVRE DES
ACTIONS PARTENARIALES
VISANT AU MAINTIEN
À DOMICILE SUR
LE TERRITOIRE
DE LA VILLE D'ARRAS**

AMBITIONS

ÊTRE LA CLEF DE VÔÛTE DU TRAVAIL PARTENARIAL ET FORCE DE PROPOSITION DANS LE SUIVI SOCIAL ET SANITAIRE DES ARRAGEOIS

Aux côtés des partenaires (associations tutélaires et de maintien à domicile, CHA, médecine de ville, CUA), le CCAS entend assurer une meilleure coordination du parcours de vie des personnes âgées en préservant leur autonomie, leur droit et leur qualité de vie.



©lean-Philippe WALLET - stock.adobe.com



**PRENDRE UNE PART
EXEMPLAIRE DANS
LE DÉPLOIEMENT DU
PARCOURS DE SOINS
ÉLABORÉ PAR L'AGENCE
RÉGIONALE DE SANTÉ**

AMBITIONS

CRÉER UN DYNAMIQUE PARTENARIALE

Le service de soins s'inscrit dans une dynamique partenariale où la démarche qualité et la loi du 2 janvier 2002 constituent les fondements de l'action du service. Cette loi vise à garantir le droit de l'usager en réaffirmant sa place et celle de son entourage. Elle permet à notre institution d'améliorer de manière continue la qualité des prestations et nos performances. L'évolution des pratiques et l'ouverture sur l'extérieur se sont construites à partir des échanges avec l'équipe et des objectifs que nous nous sommes fixés.



**OFFRIR
UNE SOLUTION
D'HABITAT CONVIVAL
ET BIENVEILLANT
AUX SÉNIORS
AUTONOMES**

AMBITIONS

UNE VIE INDÉPENDANTE DANS UN CADRE SÉCURISÉ

Les résidences autonomie sont des solutions alternatives entre le maintien à domicile et l'accueil en maison de retraite. Elles présentent la particularité de relever à la fois du domaine du logement social et du champ des établissements sociaux et médico-sociaux. La Résidence Soleil attire de plus en plus de personnes âgées autonomes avec un nouveau projet de vie (recherche d'un cadre de vie sécurisé, confortable et convivial, services collectifs, prévention de l'isolement...). La résidence Soleil est destinée à un public de seniors autonomes et dynamiques qui souhaitent ne pas être isolés.



**DYNAMISER
LA PARTICIPATION
DES SÉNIORS
À LA VIE
DE LA CITÉ**

AMBITIONS

LE LIEN SOCIAL ET LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

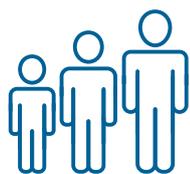
Les animations et les divertissements offerts aux seniors constitue un enjeu majeur dans une ville où 3 ou 4 générations se côtoient et génèrent des besoins de nouveaux services qui obligent à repenser la cohésion sociale en faisant de la solidarité entre les âges un nouvel enjeu pour la ville. Bien vieillir et rester autonome dans son projet de vie est une ambition pour lutter contre l'isolement, favoriser les échanges entre les habitants mais aussi expérimenter de nouveaux services au bénéfice et avec des seniors arrageois.

UN
OBSERVATOIRE
 POUR METTRE EN ŒUVRE
le projet de ville

Par sa maîtrise des outils d'observation et d'analyse des besoins sociaux, le CCAS participe à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques qui sont conduites par le CCAS et la ville depuis 2008. Aujourd'hui plus que jamais, l'accès à des données devenues libres mais multiples et complexes nécessite de développer des outils d'analyse croisés pour cerner les enjeux afin d'engager les moyens sur des éléments objectifs. animateur reconnu de la démarche, le CCAS fédère ses services, ceux de la ville et ceux des partenaires autour de la connaissance des conditions de vie socio-économique des arrageois, pour adapter les réponses aux défis d'une société inclusive.

Quelques chiffres clés à travers 3 grands indicateurs socio-démographiques.

DYNAMIQUES DU TERRITOIRE



-2,7%

Le taux d'évolution de la population sur la période 2006-2016, soit 1 132 habitants de moins pour Arras en 10 ans.

-0,7%

Le solde migratoire annuel moyen sur la période 2011-2016 pour Arras, contre -0,2% pour le Pas-de-Calais.



13

C'est le nombre de logements autorisés en moyenne pour 1 000 logements pour Arras entre 2016 et 2018, contre 12 en moyenne pour la France métropolitaine.



12 ANS

La durée moyenne (en années) de résidence des habitants dans leur logement pour Arras, contre 15 ans en moyenne en France métropolitaine.



43%

La part des résidences principales construites après 1970 (date de la 1^{ère} réglementation thermique) pour Arras, soit 8 766 logements construits après 1970.

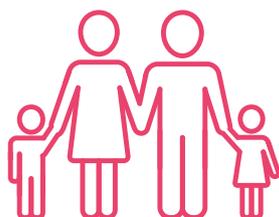
PROFIL DE LA POPULATION



42%

La part des moins de 30 ans dans la population, soit 17 180 habitants ayant moins de 30 ans pour Arras.

29%



La part des familles avec enfants parmi les ménages, soit 5 873 familles dont 2 358 familles monoparentales pour Arras.



47%

La part de la population dont le diplôme est égal ou supérieur au baccalauréat pour Arras, contre 46% pour la France métropolitaine.



+10%

L'évolution du nombre de 65 ans et plus pour Arras entre 2006 et 2016, soit 604 seniors de plus en 10 ans.

21 354 €

Le revenu moyen par habitant pour Arras, contre 21 832€ pour le Pas-de-Calais.



VIE LOCALE DU TERRITOIRE



3,5

Le nombre d'associations pour 100 habitants, contre 2,4 en moyenne pour la France métropolitaine.

9,2



C'est le nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants, contre 5,9 en moyenne en France métropolitaine.



8,9

Le nombre de commerces de proximité pour 1 000 habitants, contre 4,8 commerces de proximité pour 1 000 habitants en moyenne pour le Pas-de-Calais.



0,5

Le nombre d'actifs occupés pour 1 emploi sur le territoire, contre 0,7 pour la Communauté Urbaine d'Arras.

17,4

Le nombre d'établissements productifs pour 100 habitants, contre 10,7 pour le Pas-de-Calais.

LE

CCAS D'ARRAS

*acteur
incontournable*

DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration présidé par le Maire ou par délégation par la Vice-Présidente.

Selon l'article L1213-5 du CASF, le CCAS exerce deux fonctions principales :

- « *il anime une action de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées* ».
- « *il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale* » dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

Dans un contexte marqué par des évolutions démographiques, socio-économiques, sociales et réglementaires importants, le CCAS est l'outil principal de la politique sociale d'Arras.

LES MISSIONS DU CCAS

LES MISSIONS CONFIEES PAR LA LOI :

- **Instruction de certains dossiers** (aide sociale légale).
- **Accompagnement social des bénéficiaires du RSA** appartenant à la sphère solidarité.
- **Réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux.**

LES MISSIONS CONFIEES PAR LA MUNICIPALITÉ

dans le cadre des compétences données par la loi aux CCAS :

• EXTENSION DU CHAMP D'ACTION DE LA VILLE

- Animation et développement de l'action municipale dans le champ social (personnes fragiles ou vulnérables, seniors, personnes âgées...).
- Organisation et gestion des interventions, prestations et services que la ville ne peut gérer qu'à travers son CCAS (aides facultatives, gestion d'une résidence Autonomie, portage de repas, SSIAD, SAD).

• SOUTIEN DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

- **Le CCAS apporte un soutien financier et logistique** aux associations arrageoises œuvrant dans la mise en place d'actions à destination des publics fragiles ou isolés.

- **Depuis une année, le CCAS organise des réunions de coordination** avec les associations caritatives afin d'échanger sur les actions menées par chacune d'entre elles, partager les différentes problématiques et réfléchir aux actions à mener. Le CCAS a édité une plaquette d'information regroupant les différentes associations et les services proposés aux publics fragiles.

• CRÉATION DE PARTENARIATS ET MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU CCAS POUR LES ASSOCIATIONS ET LES ADMINISTRATIONS

- **L'Association Tutélaire du Pas-de-Calais** accompagne des personnes placées sous mesures de protection, elle est composée de délégués mandataires à la protection des majeurs. La répartition d'intervention est découpée en fonction du secteur géographique. Certaines personnes bénéficiant du Portage de repas à Domicile du CCAS, sont sous tutelles de l'ATPC.
- **Artois Emploi Entreprise** est un acteur majeur du territoire intervenant dans l'accompagnement des personnes dans la recherche d'emploi et de formation, à ce titre c'est un partenaire majeur des travailleurs sociaux du CCAS.
- **Le Conseil Départemental** est un partenaire privilégié du CCAS (notamment en relation avec les travailleurs sociaux du CCAS) dans l'accompagnement social des personnes. La répartition d'intervention des assistants sociaux de la Maison Département Solidarité est découpée en fonction du secteur géographique.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration, présidé par le Maire.

Il est constitué paritairement de :

- 7 élus désignés par le conseil municipal
- 7 personnes nommées par le Maire dont :
 - un représentant des associations familiales
 - un représentant des associations de personnes handicapées
 - un représentant des associations de retraités et personnes âgées
 - un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Evelyne BEAUMONT,
Adjointe au Maire (quartier Centre)

Karine BOISSOU,
Adjointe au Maire (quartier Sud)

Jean Pierre FERRI,
Adjoint au Maire

Frédéric LETURQUE,
Maire d'ARRAS Président du CCAS,
Conseiller Régional

Théo LOBRY,
Conseiller municipal délégué

Sylvie NOCLERCQ,
Vice-Présidente,
Conseillère municipale déléguée

Colette MARIE,
Conseillère Municipale de l'Opposition

Zohra OUAGUEF,
Adjointe au Maire (quartier Ouest)

• MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE MAIRE

Christiane CATTIAUX
Retraitée de la fonction publique hospitalière

Dominique DEMORY,
Président de l'association Le Coin familial/
home des Rosati/4AJ/Petit Atre

Françoise FIEVET,
Bénévole au Centre Musset, référente
informatique et relais/Restos du cœur

Maryse HUBO,
Représentant des Associations familiales
UDAF

Catherine SAVARY,
Directrice AEE

Bénédicte TROCMÉ,
Représentante des Associations
de personnes handicapées APF France
Handicap

Claire VINCENT,
Directrice adjointe en charge des EHPAD
au CHA

LES RESSOURCES HUMAINES DU CCAS

Le CCAS s'inscrit dans l'organisation de la ville d'ARRAS. Il est intégré dans le Département Cohésion et Solidarités.

Pour réaliser et mener ses actions, 45 agents (39.7 ETP) sont mobilisés au quotidien.

Pour certaines actions ou expertises, le CCAS s'appuie sur les services de la ville d'ARRAS conformément au cadre fixé dans la convention d'objectifs et de moyens.



LE CCAS EST SEGMENTÉ EN 4 BUDGETS DISTINCTS :

• LE BUDGET PRINCIPAL (NOMENCLATURE M14)

Il est financé principalement par la subvention de la ville, les subventions institutionnelles (RSA, CAF...), les produits de la vente du service de portage de repas à domicile le portage de repas à domicile, le financement des appels à projet...

• LE BUDGET DE LA RÉSIDENCE SOLEIL (NOMENCLATURE M22)

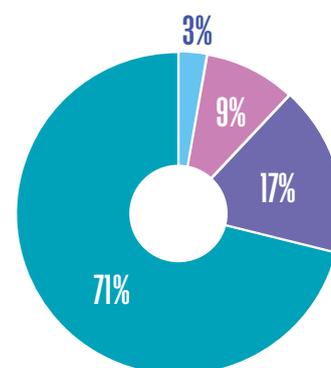
Il est financé par la subvention du Département, les loyers issus de la location de logement, les financements des appels à projet...

• LE BUDGET DU RESTAURANT (NOMENCLATURE M22)

Il est financé principalement par la vente de repas et la subvention d'équilibre du budget de la résidence soleil.

• LE BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS (SSIAD) (NOMENCLATURE M22)

Il est financé exclusivement par l'Agence Régionale de Santé.



Représentation des budgets par service

■ Budget principal
■ Budget de la Résidence soleil
■ Budget du Restaurant
■ Budget du Service de soins infirmiers (SSIAD)

BUDGET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019			
Budgets CCAS	CA 2018	CA 2019	Evolution
Budget principal	2 058 704,00 €	1 967 496,00 €	-4,64%
Budget de la Résidence Soleil	289 018,00 €	245 884,00 €	-17,54%
Budget du Restaurant	77 870,00 €	85 369,00 €	8,78%
Budget du Service de soins infirmiers (SSIAD)	421 240,00 €	481 421,00 €	12,50%

BUDGET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019			
Budgets CCAS	CA 2018	CA 2019	Evolution
Budget principal	2 372 407,00 €	2 392 392,00 €	0,84%
Budget de la Résidence Soleil	361 610,00 €	333 913,00 €	-8,29%
Budget du Restaurant	181 206,00 €	182 206,00 €	0,55%
Budget du Service de soins infirmiers (SSIAD)	732 317,00 €	730 771,00 €	-0,21%



L'ACTION SOCIALE *et l'insertion*

CRÉER UNE DYNAMIQUE DE PARCOURS



- Développer l'action sociale municipale, en apportant une réponse adaptée aux besoins de la population en difficulté et favoriser son insertion.
- Mettre en oeuvre l'ensemble de l'activité relative à l'aide sociale.
- Participer au développement d'actions d'insertion en relation avec les acteurs institutionnels et associatifs.





15 382

VISITES
DANS LES
SERVICES
DU CCAS
EN 2019.

LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS ET ASSURER LA COHÉSION SOCIALE

Le service action sociale et insertion accueille et soutient les personnes rencontrant des difficultés sociales. Il est composé de :

- 1 coordinateur
- 3 agents d'accueil
- 11 travailleurs sociaux

Pour assurer la proximité du service public aux usagers, 4 lieux d'accueil sont répartis au sein de la ville : CCAS, rue des 3 visages / Centre social Léon Blum / MSP Jean Jaurès / MSP Marie-Thérèse Lenoir

Le public est rencontré avec ou sans rendez-vous, suite à une interpellation, dans le cadre d'un suivi ou orienté par des partenaires (missions locales, associations, bailleurs...). En 2019, 15 382 visites ont été enregistrées dans nos services.

le CCAS accueille, encadre et évalue toute l'année des stagiaires dans le cadre de formations diplômantes.



© Viacheslav Iakobchuk - stock.adobe.com

LES AIDES LÉGALES

• LE CCAS PARTICIPE À L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE.

Par voie de convention avec les autorités compétentes (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Il assure l'instruction administrative : un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide au remplissage des dossiers et de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande.

• DOMICILIER DES PERSONNES

Les bénéficiaires du droit à la domiciliation sont des personnes sans domicile stable. La domiciliation permet l'accès aux droits et à l'inclusion sociale. Un entretien est effectué par le service lors de la première demande. Celui-ci permet de connaître la situation des personnes et une éventuelle orientation vers d'autres organismes pour des ouvertures de droits.

Une attestation est délivrée pour une période de 12 mois renouvelable. Le service établit également les renouvellements de domiciliation, réceptionne et met le courrier à disposition des domiciliés. Le renouvellement n'est pas automatique, il doit être sollicité par l'intéressé. Le courrier est conservé 3 mois, au-delà, la personne est radiée pour non présentation dans les services.

• ENQUÊTER SUR LES DEMANDES DE CARTE DE RÉSIDENT

La carte de résident de longue durée permet de demeurer régulièrement pendant 10 ans en France. La préfecture demande une enquête sociale et l'avis du CCAS sur l'intégration de ces personnes. L'enquête porte sur la justification d'une situation sociale, la participation à la vie locale, un comportement civique au sein de la société française, le respect des valeurs de la République et l'expression française. 29 enquêtes ont été réalisées en 2019, contre 15 en 2018.

• INSTRUIRE LES DEMANDES DE REGROUPEMENT FAMILIAUX

L'Ofii (Office français de l'Immigration et de l'Intégration) confie, dans un premier temps, l'instruction du dossier à la commune où l'étranger envisage de s'établir. Les travailleurs sociaux vérifient si les conditions de ressources et de logement sont remplies.

Un avis doit être donné sur l'ensemble de ces conditions, dans les 2 mois suivant la réception du dossier ou la saisie du préfet. En l'absence de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Pour 2019, 15 regroupements familiaux ont été validés, contre 10 en 2018. Les nationalités sont les suivantes : Algérienne (2) ; Tunisienne (2) ; Afghane (1) ; Turque (3) ; Ivoirienne (3) ; Camerounaise (2) ; Gabonaise (1) ; Albanaise (1).



29
ENQUÊTES
SOCIALES

sur des demandes
de carte de
résident en 2019,
contre 15 en 2018.



15
REGROUPEMENTS
FAMILIAUX

en 2019,
contre 10 en 2018.



240
FOYERS
ont perçu
en 2019
66 867
EUROS
d'aides sociales



11 690
EUROS
d'aides
financières en
tickets services
ont été accordés
en 2019.
Cela représente :
> **60 MÉNAGES**
du centre-ville
> **25 MÉNAGES**
des quartiers sud
> **120 MÉNAGES**
des quartiers
ouest.

Montant par
aide :
> **100 EUROS**
EN MOYENNE
(maximum 150 €)
> **ÉNERGIE :**
6 190 €
> **LOGEMENT :**
5 500 €

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE DOMICILIATION DEPUIS 2016

2016	<ul style="list-style-type: none"> • 97 demandes • 32 renouvellements • 83 sorties (dont 17 pour adresse fixe)
2017	<ul style="list-style-type: none"> • 160 premières demandes • 45 renouvellements • 107 sorties (dont 23 pour adresse fixe)
2018	<ul style="list-style-type: none"> • 144 premières demandes • 63 renouvellements • 207 sorties (dont 37 pour adresse fixe)
2019	<ul style="list-style-type: none"> • 173 demandes • 134 sorties : <ul style="list-style-type: none"> - 67 expirations - 14 pour adresse fixe - 1 décès - 52 pour non-présentation

LE DISPOSITIF DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

En vertu de l'article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale anime une **action générale de prévention et de développement social** dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations. C'est ainsi que le CCAS d'Arras a mis en place un **dispositif d'aides sociales facultatives** qui recouvre l'ensemble des prestations directes en espèces et en nature pouvant être accordées aux arrageois en difficulté inscrits dans une démarche d'insertion sociale.

• PERMETTRE L'ACCÈS AU FOND SOLIDARITÉ ÉNERGIE (FSE)

L'aide aux impayés d'énergie et d'eau : La loi du 13 août 2004 a confié au Fond Solidarité Logement (FSL) d'accorder des aides financières aux ménages qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'énergie et d'eau.

La demande du ménage est recueillie par le CCAS qui en fait une **évaluation administrative**. La demande est ensuite

adressée au FSL qui instruit le dossier.

Si la demande est recevable, le FSL procède au paiement du distributeur et informe, en parallèle, le demandeur et le service social de la décision prise.

• DÉLIVRER DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES PLUS PRÉCAIRES

Le CCAS mène une politique d'aide alimentaire en lien avec les associations pour garantir l'accès aux droits fondamentaux de toute personne en situation de précarité.

Le CCAS délivre des **aides financières en faveur des familles en situation de précarité**. Elles apportent une aide rapide et directe afin d'améliorer ponctuellement la situation de l'utilisateur selon un barème de ressources. Elles visent à permettre aux familles de faire face à une baisse de ressources, à un accident de la vie, une dette ou une charge exceptionnelle et répondent provisoirement aux besoins élémentaires.

Les aides financières sont également élargies sous forme de tickets services pour les aides à l'énergie (EDF, GDF), ainsi que pour l'aide au permis de conduire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIER FSE RÉALISÉS DEPUIS 2017

2017	2018	2019
149	130	53



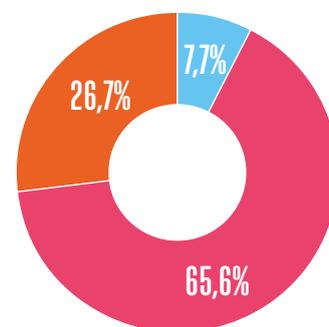
©puhimec - stock.adobe.com

DISTRIBUTION DE TICKETS SERVICES DEPUIS 2016

Secteur/année	2016	2017	2018	2019
Centre	7 600	8 950	6 630	4 910
Ouest	10 590	7 910	4 960	4 793
Sud	1 800	3 290	3 760	1 987
TOTAL en euros	21 480 €	20 620 €	13 920 €	11 690 €

AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES DEPUIS 2018

Nature du secours	Montant versé en euros en 2018	Montant versé en euros en 2019
Tickets Sport	6 250 €	6 000 €
Séjours linguistiques	1 840 €	-
Classe nature	-	70 €
Classes de mer	3 858 €	3 685 €
Classes de neige	4 791 €	4 079 €
Les œuvres de vacances	1 431 €	1 883 €
Bons de lait	5 000 €	5 000 €
Frais funéraires	3 000 €	3 600 €
Aides financières	48 880 €	47 000 €



Motifs des demandes d'aides financières (espèces et tickets services) en 2019

- Tickets services logement, énergie (gaz, électricité)
- Alimentation
- Frais funéraires



©fotostudioaloz24 - stock.adobe.com

DISTRIBUTION DE CARTES DE BUS ÉLAN DEPUIS 2016

Secteur/année	2016	2017	2018	2019
Centre	496	384	413	161
Ouest	289	240	184	88
Sud	702	575	539	48
TOTAL	1 487	1 199	1 136	476

DISTRIBUTION DE BONS DE LAIT DEPUIS 2016

Année	2016	2017	2018	2019
TOTAL en euros	5 480 €	5 495 €	5 000 €	5 000 €

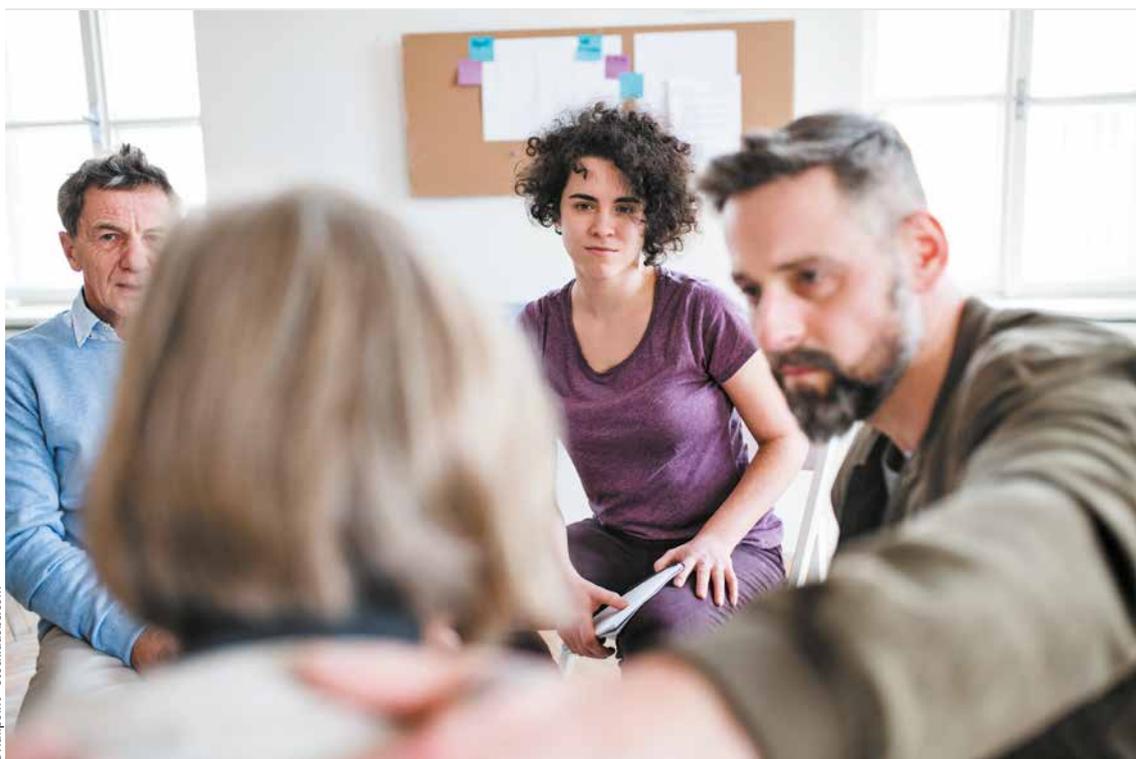
• INSTRUIRE ET DÉLIVRER LES CARTES DE BUS ÉLAN ET FAVORISER LES DÉPLACEMENTS POUR TOUS

Ces cartes sont distribuées sous la forme de coupons trimestriels, permettant de voyager sur l'ensemble du réseau de la Communauté urbaine d'Arras. Réservé aux habitants d'Arras inscrits au pôle emploi et dont les ressources

du foyer ne dépassent pas 80% du SMIC brut. La nouvelle DSP transport portée par la CUA a mis fin à la gratuité de la **carte Élan** dont le coût mensuel de 5 Euros est à la charge du bénéficiaire.

• OFFRIR DES BONS DE LAIT

En fonction de leurs ressources, les familles peuvent recevoir, sous forme de tickets services, des **bons de lait** maternisés et pasteurisés de la naissance jusque deux ans.



©Halfpoint - stock.adobe.com

• FOURNIR UN LOGEMENT D'URGENCE AUX FAMILLES

En 2019, 3 familles ont séjournées dans les logements ALT du CCAS.

Les demandes d'admission émanent du SIAO.

- 2 familles monoparentales et 1 couple,

Soit 5 adultes et 5 enfants.

Ces familles sont toutes bénéficiaires des minima sociaux. Les motifs d'arrivée en ALT sont divers : séparation de couple, expulsion du logement.

A noter que contrairement à 2017, on remarque une amélioration significative dans le relogement des familles à la sortie de l'hébergement en ALT.

• ASSURER DES ASTREINTES SOCIALES

Les astreintes sociales ont été mises en place en février 2014. L'astreinte est la période pendant laquelle l'agent doit être en mesure de répondre à une demande concernant une problématique sociale (logement indécent, hospitalisation d'office, victimes d'un sinistre...). L'agent d'astreinte est en mesure de rassurer, protéger la personne et l'orienter vers les bons dispositifs.

Un premier contact téléphonique est pris avec la victime. Puis un travailleur social suit le ménage pendant quelques jours pour l'aider dans diverses démarches. Des visites à

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS D'URGENCE DEPUIS 2017			
	2017	2018	2019
Nombre de familles accueillies	2	4	3
Nombre de départ	0	1	2
Durée moyenne de séjour	12 mois	6 mois	10 mois

domicile ou des entretiens au CCAS sont mis en place pour faciliter ce travail.

• FINANCER DES VACANCES POUR LES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES MODESTES

48 enfants issus de familles modestes ont pu partir en vacances grâce à une prise en charge complète du séjour par le CCAS, pour un montant de 1 883 €.



2

FAMILLES MONOPARENTALES
ont été accueillies dans les logement d'urgence du CCAS en 2019.



©Dusan Kostic - stock.adobe.com



120
TICKETS
SPORT

soit

6 000
EUROS

ont été distribués

en 2019, contre

125 en 2018

soit

50
EUROS
PAR ENFANT.

• ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE GRÂCE AU «TICKET SPORT»

La pratique du sport est un facteur d'épanouissement personnel mais aussi de prise de conscience du collectif, de la solidarité et du rapport aux autres. Le sport devient alors un levier important d'intégration sociale, propice aux liens sociaux, à la mixité et à l'ouverture d'esprit. Cependant, entre le coût de la licence, l'achat du matériel et le tarif des leçons... le prix des activités sportives des enfants peut très vite grimper, surtout pour les familles nombreuses et modestes qui ne peuvent y avoir accès.

Le CCAS d'Arras encourage la pratique d'activités sportives grâce au « **Ticket sport** ». Il permet de financer, en partie, les équipements sportifs des enfants arrageois âgés de 6 à 18 ans inscrits dans un club de sport. Ces tickets sont valables dans les enseignes de sport du territoire.

Le montant du ticket sport est de 50 € par an et par enfant.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ARRAGEOIS

• L'ACCOMPAGNEMENT RSA

• ACCOMPAGNER LES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Le développement des projets d'insertion professionnelle et/ou sociale constitue un des leviers du CCAS. Le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA font partie des missions du CCAS. L'instruction des demandes, (réalisée par les travailleurs sociaux), l'établissement d'un contrat d'engagement réciproque et le suivi de sa mise en oeuvre sont assurés conjointement avec le Conseil Départemental.

• LE RSA ET SON CADRE LÉGISLATIF

Le RSA est défini par la loi du 1^{er} décembre 2008 portant sur la généralisation du RSA et réformant les politiques d'insertion.

Le RSA « *garantit à toute personne, qu'elle soit ou non en capacité de travailler, de disposer d'un revenu minimum et de voir ses ressources augmenter quand les revenus qu'elle tire de son travail s'accroissent.* Le

bénéficiaire a droit à un accompagnement social et professionnel destiné à faciliter son insertion durable dans l'emploi ».

Le RSA « a pour objectif d'assurer des moyens convenables d'existence, d'inciter à l'exercice d'une activité professionnelle et de lutter contre la pauvreté de certains travailleurs ».

Dans ce cadre, le conseil Départemental oriente les bénéficiaires à l'aide de deux instances auxquelles le CCAS participe :

• **LES ÉQUIPES PLURI-DISCIPLINAIRES MENSUELLES,**

qui émettent un avis sur les propositions de réorientation ou de suspension du RSA.

• **LES ÉQUIPES D'ORIENTATION MENSUELLES,**

qui préconisent l'orientation des bénéficiaires du RSA vers la sphère solidarité ou la sphère professionnelle.

• **ACTIVITÉ DU SERVICE**

Le CCAS accompagne les bénéficiaires du RSA relevant de la sphère solidarité, c'est-à-dire les personnes les plus éloignées de l'emploi. Depuis 2009, dix travailleurs sociaux ont été nommés référents solidarité dans le cadre du RSA. D'autres partenaires assurent également

les accompagnements (mission locale, pôle emploi, areas...). En 2019, 1 169 bénéficiaires ont été accompagnés par un travailleur social du CCAS.

• **LES DEMANDES DE SUSPENSION DU RSA**

Un bénéficiaire ne respectant pas le contrat d'engagement réciproque peut être suspendu partiellement du RSA. Ainsi, 125 demandes de suspension ont été actées en 2019.

• **L'ACCOMPAGNEMENT HORS RSA**

Les travailleurs sociaux du CCAS d'Arras accompagnent les publics vulnérables dans l'accès aux droits et dans les démarches administratives comme le RSA, CSS, dossier retraite, dispositifs d'aide sociale, APA...

Ils orientent les publics et assurent un suivi de situation, vers les différentes institutions et partenaires (CPAM, CAF, CARSAT, MDPH) et les réseaux d'entraide (associations) œuvrant dans les domaines de l'action sociale et de l'insertion.



1 169
ARRAGEOIS

ont été accompagnés par un travailleur social du CCAS en 2019.

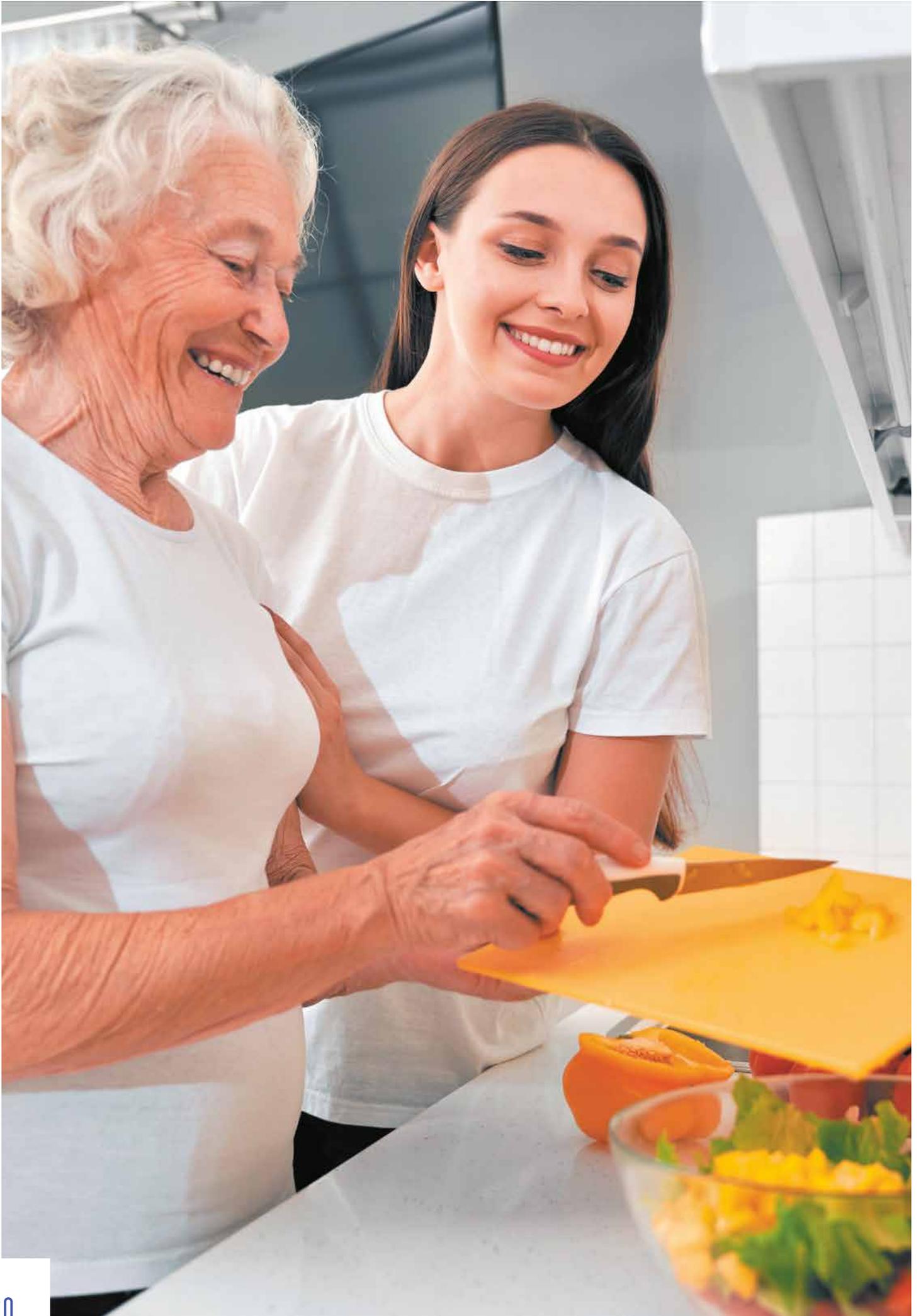
11
TRAVAILLEURS SOCIAUX

ont été nommés «référénts solidarité» dans le cadre du RSA depuis 2009.

MOTIFS DE SORTIE DU DISPOSITIF RSA EN 2019		NOMBRE DE PERSONNES	
Vers l'emploi	CDI	22	92
	CDD de + de 6 mois	17	
	Intérim de + de 6 mois	9	
	Création d'entreprise : Auto-entrepreneariat	2	
	CDD ou intérim de - de 6 mois	9	
	Contrat aidé marchand ou non marchand : CUI, emploi d'avenir	23	
	Entrée en formation qualifiante	10	
Suite de parcours	Réorientation vers la sphère professionnelle	52	52
		TOTAL : 144	

125
DEMANDES DE SUSPENSION
du RSA ont été faites en 2019.

144
PERSONNES
ont quitté le dispositif du RSA en 2019.



LE
BIEN
Vieillir

ANTICIPER
L'ÉVOLUTION DU
NOMBRE DE SENIORS
À MOYEN TERME



- Renforcer les liens entre les habitants notamment par l'animation intergénérationnelle.
- Prévenir l'isolement et lutter contre.
- Favoriser la mise en place de solutions répondant aux souhaits des séniors de vieillir chez eux.
- Améliorer le bien vivre et le bien être des personnes âgées.
- Accompagner les personnes dépendantes.





6

AGENTS

composent
l'équipe de
portage de repas
à domicile et
assurent son bon
fonctionnement.

GARDER UNE ALIMENTATION ÉQUILBRÉE GRÂCE AU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

En 2015, le constat d'une diminution du nombre de repas livrés a conduit le CCAS à engager une réflexion autour de la tarification et des menus proposés. Les enjeux de cette réflexion étaient de permettre aux personnes âgées d'avoir recours au service de portage de repas quelles que soient leurs ressources et d'apporter une réponse adaptée aux besoins nutritionnels en proposant **un choix entre 3 menus** : deux menus à 5 composantes, un menu à 3 composantes et des menus spécifiques uniques (régimes sans sel ajouté, sans sucre ajouté, sans sel et sans sucre ajoutés, pauvre en graisse, moulinés).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une tarification selon les ressources a été mise en place afin de permettre aux personnes aux ressources plus faibles de pouvoir bénéficier du portage de repas à domicile de manière régulière, plusieurs fois par semaine.

Les repas, transportés en véhicules réfrigérés, sont livrés et servis quotidiennement au domicile des personnes arrageoises de plus de 60 ans. Les livraisons sont assurées les

lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Les jours de livraison prennent en compte les week-ends et jours fériés. Les repas sont conditionnés en barquettes identifiées sur lesquelles figurent le contenu, la date de fabrication et la date de consommation.

Pour accéder au portage de repas à domicile, le demandeur, ou son entourage, prend contact avec le CCAS. Le responsable du service le rappelle et vient le rencontrer à son domicile afin :

- d'évaluer précisément le besoin,
- de remettre le contrat et de valider la période d'essai.

Régulièrement, des formations sont dispensées pour sensibiliser les agents sur le comportement des personnes âgées par rapport à :

- l'hygiène (notamment du réfrigérateur)
- la sécurité
- la fragilité
- la bientraitance.

Les agents sont formés pour assurer une veille auprès des usagers et signaler au service tout problème décelé lors de leur passage. L'équipe administrative prend alors le relai et effectue toutes les démarches qui s'imposent.



©Monkey Business - stock.adobe.com



54 890
REPAS LIVRÉS
EN 2019.

+7%

L'augmentation
du nombre
de repas
livrés entre 2018
et 2019.

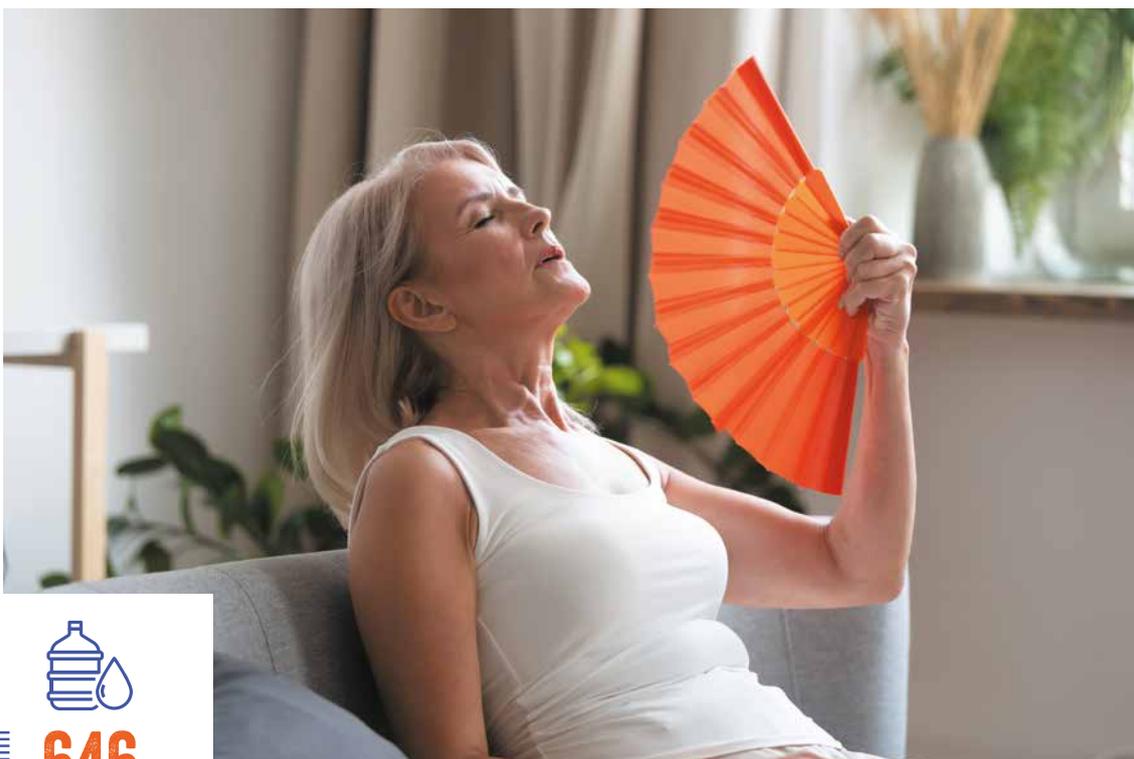
ÉVOLUTION DE LA DISTRIBUTION DE REPAS LIVRÉS DEPUIS 2017		
2017	2018	2019
50 857	52 032	54 890

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 2017		
2017	2018	2019
318	335	340



+2%

L'augmentation du
nombre d'usagers
du service en
2019.



646

ARRAGEOIS

ont demandé à être inscrits sur le registre du Plan canicule en 2019 et ont ainsi fait l'objet d'un suivi attentif.

SE TENIR AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES PERSONNES VULNÉRABLES

• TENIR À JOUR LE REGISTRE NOMINATIF

Dans le cadre de la loi 2004-626 du 30 juin 2006 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, le CCAS tient à jour un registre de recueil de données personnelles afin d'accompagner les arrageois en cas de situations complexes (Plan canicule, plan grand froid, crise sanitaire...).

Peuvent être enregistrées sur demandes les personnes répondant aux critères suivants :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la

sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

• LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LES SOLITUDES

• LES CARTES DE BUS

Afin de faciliter et entraîner la mobilité des seniors, le CCAS finance, sous conditions de ressources et de résidence, une partie du coût de la carte de bus (10€). Le CCAS a accompagné en 2018 la revalorisation du coût de la carte de bus seniors en prenant en charge 50% du coût de l'augmentation soit 15 €.

• UN REPAS À PARTAGER

En réponse à l'appel à projet Contrat de Ville 2016, l'objectif de l'action est d'agir sur l'isolement social et familial des personnes âgées ou en situation de handicap bénéficiant du service de portage de repas à domicile sur les quartiers d'Arras Ouest, Arras St Michel Goudemand et Arras Jean Jaurès.

Ce repas est envisagé :

- Comme vecteur de lien social
 - Pour repérer les personnes isolées.
- 30 personnes en ont bénéficié en 2019.

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le 28 janvier 2019, a décidé d'engager une procédure de fermeture du service prestataire au 31 mars 2019. Afin d'assurer la continuité des services d'aides à domicile des bénéficiaires, nous avons adressé une demande de changement d'association au conseil départemental pour que le relais de prise en charge se passe dans de bonnes conditions.



© pressmaster - stock.adobe.com

• LA COLLABORATION AVEC LA MAISON DE L'AUTONOMIE

Dans le cadre du « Plan Alzheimer 2008/2013 » le Conseil Départemental et plus particulièrement la Maison des Solidarités de l'Arrageois a été retenue comme site M.A.I.A (Maison pour l'Autonomie et pour l'Intégration des malades d'Alzheimer).

Il s'agit d'une **coordination de dispositifs et services** destinés à l'ensemble des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées mais aussi pour les aidants naturels et l'entourage.

Le CCAS a collaboré à la mise en place du projet et a signé une convention pour la mise en place d'un point Info et d'un guichet intégré au sein des services.



30

PERSONNES

ont participé au repas à partager organisé par le CCAS en 2019.

VEILLER ET CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS PARTENARIALES FAVORISANT LE MAINTIEN À DOMICILE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'ARRAS



263
DOSSIERS
DE DEMANDES
D'APA
(ALLOCATION
PERSONNALISÉE
D'AUTONOMIE)
ont été traitées
en 2019.

258
DOSSIERS
DE DEMANDES
D'AIDE SOCIALE
(PA/PH/OA)
(PERSONNES
ÂGÉES,
PERSONNES
HANDICAPÉES)
ont été traitées
en 2019.

• ÉVITER LA DÉNUTRITION DE LA PERSONNE ÂGÉE

Un partenariat tissé entre le CCAS et le Centre hospitalier d'Arras – EMEG (Équipe Mobile d'Évaluation Gériatrique)

Dans le cadre du parcours de soin de la personne âgée dénutrie, il est proposé une prise en charge nutritionnelle individualisée, incluse dans le Plan Personnalisé de Santé en équipe pluridisciplinaire avec les différents acteurs intra et extra hospitaliers, en impliquant les aidants.

• OBJECTIFS DU DISPOSITIF :

- Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire ville / hôpital
 - Plus value pour la personne âgée et pour le centre / unité « consultation spécialisée »
 - Évaluation des besoins sur le territoire
 - Estimation du bénéfice des patients
 - Définition de la place des aidants
 - Actions de formation / sensibilisation des professionnels
 - Organisation du dépistage à domicile.
- En 2019, poursuite de ce partenariat sur le parcours de la personne âgée dénutrie.

• ADOUCIR LA MALADIE D'ALZHEIMER GRÂCE À LA HALTE DÉTENTE

Un protocole commun de Coopération a été signé entre La Croix Rouge, le Lions Club Arras en Artois, le CCAS de la ville d'Arras, le Centre Hospitalier d'Arras et UNARTOIS

Depuis 2008, le Lions Club, en partenariat avec la Croix Rouge d'Arras, a engagé une action contre la maladie d'Alzheimer, action qui a vu la création de la Halte Détente située dans les locaux de la Croix Rouge à Arras.

• OBJECTIFS DE LA HALTE DÉTENTE :

- Accueillir les malades, comme des personnes avant tout, deux après-midis par semaine de 14 h à 17 h.

- Leur permettre de continuer à avoir une vie sociale, en les aidant à retrouver certains gestes, certaines sensations, de façon ludique, et leur accorder ainsi un instant de bonheur. Il ne faut pas oublier que les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer conservent des émotions et des capacités.

Il s'agit également de permettre à la famille, au conjoint, à l'aidant de bénéficier de quelques heures de temps de répit par semaine, afin de pouvoir s'occuper un peu d'eux, de faire des courses, ... sans avoir à se soucier de la personne qu'elles ont quotidiennement en charge.

En effet, l'entourage se trouve souvent démuni face à l'évolution de la maladie, d'autant qu'il n'est pas formé à la prise en charge du malade.

La Halte Détente ne peut être confondue avec un Accueil de Jour. Le service n'est en aucune façon médicalisé. Aucun traitement médical n'est donné durant l'accueil du malade. Le service repose exclusivement sur l'accueil et la convivialité. Il est assuré essentiellement par des bénévoles formés, accompagnés d'une animatrice, auxiliaire de vie sociale chez UNARTOIS. La visite d'entrée de la personne à la Halte Détente est assurée par une infirmière d'UNARTOIS qui coordonne également les activités.

La Halte Détente a également tissé un partenariat avec l'Accueil de Jour de l'Association « Accueil & Relais » et UNARTOIS assure l'accompagnement véhiculé des personnes de leur domicile à la « Halte Détente » ou au centre d'Accueil de jour de Saint-Nicolas.

Elle est un relais de niveau 1 de la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (M.A.I.A) mis en place par la Maison de l'Autonomie et participe aux travaux de la table tactique de la M.A.I.A. Dans le cadre de cette convention de partenariat, le CCAS accompagne à hauteur de 5000 € la Halte Détente.



© Vacheslav Iakobchuk - stock.adobe.com

• ACCUEILLIR DE JEUNES BÉNÉVOLES

Une convention a été signée avec la Plateforme Intergénérationnelle de la Mission Locale Pays d'Artois afin de pouvoir accueillir au sein de la Résidence Soleil un binôme de jeunes bénévoles Service Civique

La convention entre le CCAS et la Mission Locale Pays d'Artois répond aux objectifs de conforter et promouvoir l'accès à l'offre de services à destinations des séniors et encourager leur mobilité.

• OBJECTIFS DU PROJET :

- Améliorer l'autonomie des personnes âgées au quotidien.
- Encourager et lever les freins à la mobilité.
- Favoriser l'investissement des services de proximité.
- Renforcement des liens sociaux.

• MISE EN ŒUVRE :

Le binôme constitué de jeunes bénévoles Service Civique élabore un questionnaire qui

est ensuite distribué aux résidents ayant des pathologies neurologiques et/ou isolées. Ce questionnaire permet d'évaluer les besoins nécessaires pour accompagner les résidents dans leur mobilité en favorisant l'autonomie pour la réalisation des actions quotidiennes (courses alimentaires, pharmacie, poste, associations des quartiers...).

Des actions individuelles sont ensuite menées pour répondre aux besoins des résidents :

- Cartographie de déplacement pour permettre de se repérer et visualiser les trajets pour se rendre dans les lieux choisis,
- Accompagnement des résidents par les jeunes bénévoles,
- Port de podomètre par les résidents pour mesurer l'activité quotidienne et mesurer les évolutions constatées.

Il apparaît après quelques mois que certains résidents sont aujourd'hui beaucoup plus autonomes dans leurs déplacements (repères sentiment de sécurité) et participent d'avantage aux activités de la résidence (confiance).



LA

RÉSIDENTENCE

Soleil

UNE « RÉSIDENCE AUTONOMIE »
DYNAMIQUE ET OUVERTE
SUR LA VIE DE LA CITÉ



- Faire le choix d'un logement où il fait bon vivre à proximité du centre ville.
- Avoir l'assurance de se sentir en sécurité et d'avoir une écoute personnalisée.
- Participer à des activités en toute convivialité.





©Photographie.eu - stock.adobe.com



26
FEMMES

et

12
HOMMES

sont locataires
à la résidence
Soleil.



95%
LE TAUX DE
REPLISSAGE
de la résidence
Soleil.

LA RÉSIDENCE SOLEIL : UNE « RÉSIDENCE AUTONOMIE » EN CŒUR DE VILLE

À Arras, le CCAS gère la résidence autonomie **Résidence Soleil**, située au 4 Grande rue du rivage à Arras, en cœur de ville, à proximité des commerces et des transports.

Les résidences autonomie sont des établissements médico-sociaux. Le conseil départemental délivre une autorisation de fonctionnement et vérifie la qualité des prestations par des évaluations régulières qui doivent être réalisées par les établissements.

Les résidences autonomie sont conçues pour des personnes âgées autonomes ou **relativement autonomes**, seules ou en couple, qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre à leur domicile.

La vie dans une résidence autonomie permet de continuer à **vivre de manière indépendante** et de bénéficier d'un **environnement convivial et sécurisé**.

Le décret sorti au Journal officiel du 29 mai 2016 définit un socle de prestations minimales que les résidences autonomie doivent **obligatoirement** fournir à leurs résidents au plus tard au 1^{er} janvier 2021.

Prestations minimales devant être assurées aux locataires d'une résidence autonomie :

- une **aide à l'administration**,
- la mise à disposition d'un **logement** comprenant en sus des connectiques nécessaires pour recevoir la TV et le téléphone,
- la mise à disposition de **locaux collectifs**,
- l'accès à une offre **d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie** au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci,
- l'accès à un **service de restauration**
- l'accès à un **service de blanchisserie**,
- l'accès **aux moyens de communication** dans tout ou partie de l'établissement,
- l'accès à un **service de sécurité** apportant 24h/24h une assistance au résident,
- une prestation **d'animation de la vie sociale**.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'AUTONOMIE DES RÉSIDENTS EN 2019	
Groupes iso-ressources (niveau de perte d'autonomie)	Nombre de résidents (après évaluation)
GIR 6	11
GIR 5	0
GIR 4	20
GIR 3	2
GIR 2	3

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

La résidence Soleil offre 40 appartements pour personnes âgées autonomes : 39 F1 et 1 F2. En 2019, 4 résidents ont quitté la résidence pour aller vivre en EHPAD.

• LA RESTAURATION

La restauration est facultative. Elle est assurée uniquement le midi du lundi au vendredi

- Coût du repas : entre 6€ et 9€ en fonction des ressources.
- Nombre de repas servis : 6 217 soit 25 personnes/ jour en moyenne.

Ouverture du restaurant aux familles des résidents.

• LES MISSIONS DES AGENTS

- Réaliser l'accueil dans la résidence
- Développer le lien relationnel avec les résidents.
- Effectuer les visites du matin auprès des résidents qui le souhaitent.
- Intervenir en cas de problème auprès de la personne âgée.
- Appeler les services d'urgences en cas de besoin.
- Assurer l'entretien de la résidence
- Maintenir le site en bon état de fonctionnement.
- Garantir un climat de sécurité dans le foyer-logement.
- 2 services civiques assurent les animations numériques.

• LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Il est composé de :

- la Vice-présidente du CCAS,
- 4 représentants des résidents,
- 2 représentants du personnel,
- la responsable de la résidence.

Les résidents sont avisés un moment à l'avance par voie d'affichage de la date de réunion du conseil, ils peuvent ainsi faire remonter les problèmes ou suggestions aux représentants.

• L'AIDE ADMINISTRATIVE

Un soutien aux démarches administratives est assuré pour les résidents ou leur famille mais aussi pour les personnes âgées du quartier Méaulens (pour toutes les démarches liées aux impôts, CAF, Caisses de retraite, mutuelle, sécurité sociale, télé-assistance, courriers.....).

• LES MISES À DISPOSITIONS DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

Au sein de la résidence soleil, plusieurs associations bénéficient d'une mise à dispositions de locaux. En contrepartie, les associations sont ouvertes aux résidents.

L'AEPGE dispense ainsi une heure de gym douce hebdomadaire, l'ANRG2 propose des animations régulières (galettes, loto...), ou encore EPICURE pour les ateliers nutritionnels.



80
ANS DE
MOYENNE D'ÂGE
des locataires
de la résidence
Soleil.



16,10
EUROS/JOUR
le montant pour
la location d'un
appartement
F1, charges
comprises.

23,54
EUROS/JOUR
le montant pour
la location d'un
appartement
F2, charges
comprises.



6 127
REPAS
servis en 2019
soit 25 personnes
servies par jour
en moyenne.



©zinkovych - stock.adobe.com



62
COUPLES
ont participé à la
cérémonie des 50
ans de mariage.

951
PERSONNES
sont venues
aux 3 repas de
quartiers.

3 600
COLIS
ont été distribués
aux aînés n'ayant
pas pu participer
aux repas de
quartiers.

Les autres intervenants sont Tai Chi
Soleil et rivages, cours de japonais, Arras
Intergénérationnels, Arras Caméra club.

LES ANIMATIONS RYTHMENT LA VIE SOCIALE

• ANIMATIONS FIXES

- Lundi matin : gymnastique douce dispensée par l'AEPGE
- Lundi après-midi : jeux de société, atelier artistique
- Mardi après-midi et vendredi après-midi : club des aînés
- Mercredi après-midi : atelier mémoire
- Jeudi après-midi : ateliers chant, sorties, cinéma, expositions...

• ANIMATIONS MISES EN PLACE DURANT L'ANNÉE

- Atelier floral
(compositions de printemps en juin et
jacinthes en décembre)
- Intergénérationnel
- Les après-midi récréatifs
- Galette des rois
- Après-midi crêpes (mardi gras)
- Diverses rencontres autour de jeux de société

- Découverte des goûts (atelier terroir et
gastronomie, ateliers smoothies)
- Spectacle à l'occasion du goûter de Noël
- Repas de Noël et de Nouvel An
- Sorties au musée des Beaux-arts, sur le
marché de Noël

• LES ANIMATIONS SENIORS SUR LA VILLE

Dans le cadre de la création du Département
des Solidarités, de la réorganisation du CCAS,
l'action en direction des seniors constitue un
enjeu majeur des orientations de son nouveau
projet d'établissement. Celui-ci concourt à la
mise en oeuvre des objectifs de la politique
des solidarités de la ville en matière de
développement et d'action sociale pour
construire une ville solidaire, généreuse et
attentive où toutes les générations cohabitent
et s'apportent mutuellement.

- Accompagnements des clubs d'aînés de la
ville dans leurs actions et leurs structurations.
- 7 200 cartes d'anniversaire envoyées aux
seniors.
- 4 Centenaires visités pour leur anniversaire.
- 1 après-midi spectacle pour les couples
mariés depuis 50 ans et plus a accueilli 62
couples présents.



© fizkes - stock.adobe.com

- 3 repas de quartier à la Base de Loisirs ont réunis près de 951 personnes.
- 1 spectacle au Casino à l'occasion des Fêtes d'Arras : « Framboise Frivole » a réuni 900 personnes.
- 3 600 colis distribués aux aînés n'ayant pas pu participer aux repas de quartiers.

• LA SEMAINE BLEUE, C'EST 365 JOURS POUR AGIR ET 7 JOURS POUR LE DIRE

La Semaine Bleue s'est tenue du 7 au 13 octobre 2019, Le Comité national de la Semaine Bleue a souhaité situer la Semaine Bleue dans la continuité de la Journée internationale des personnes âgées programmée. Cette journée, placée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et suivie depuis 1990 au niveau mondial, permet de porter d'une seule voix les problématiques de vieillissement au sein de toutes les sociétés.

Ces 7 jours ont une nouvelle fois constitué un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur les questions du vieillissement et sur la contribution des retraités et personnes âgées à la vie économique, sociale et culturelle, ainsi que sur les réalisations et

projets des associations et des collectivités locales.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les séniors dans notre société.



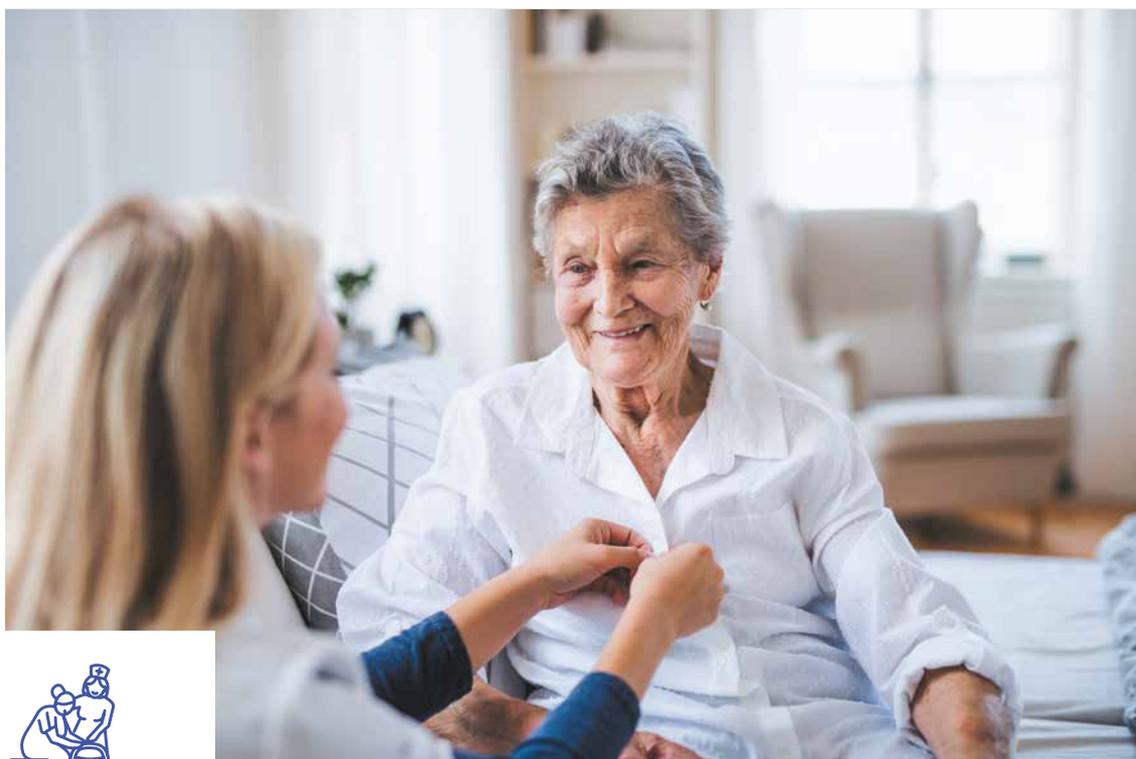
LE

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS *à domicile* (SSIAD)

UN MAILLON INDISPENSABLE
DE LA CHAÎNE DES INTERVENTIONS
À DOMICILE

- Garantir des soins de qualité par un personnel qualifié.
- Respecter la dignité des personnes.
- Préserver au maximum l'autonomie de la personne âgée.





©Halfpoint - stock.adobe.com



6
AIDES
SOIGNANTES
1
SECRÉTAIRE
1
INFIRMIÈRE
COORDINATRICE
composent le
Service de Soins
à Domicile.

UN SERVICE CRÉÉ POUR FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

Le SSIAD intervient dans le cadre de la politique du **libre choix du lieu de vie des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap**. Il constitue un maillon indispensable de la chaîne des interventions à domicile. En effet, la part des personnes âgées souhaitant rester vivre à domicile le plus longtemps possible est en évolution constante. C'est pourquoi les services à domicile permettent de répondre à ce souhait.

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile a été créé en 1983 et **son autorisation de fonctionnement a été renouvelée en 2017 pour 40 lits**. Il est financé à 100% par l'Agence Régionale de Santé et il est placé sous l'autorité du CCAS. Il offre des prestations en soins d'hygiène et de confort, sur prescription médicale, afin de contribuer au **maintien à domicile des personnes âgées, des adultes en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques** tout en préservant la qualité de vie la meilleure possible grâce à la coordination qu'il assure auprès de la personne.

Il est composé de 6 aides soignantes, une secrétaire et une infirmière coordinatrice.

Le service est à destination des **personnes de plus de 60 ans sur prescription médicale**.

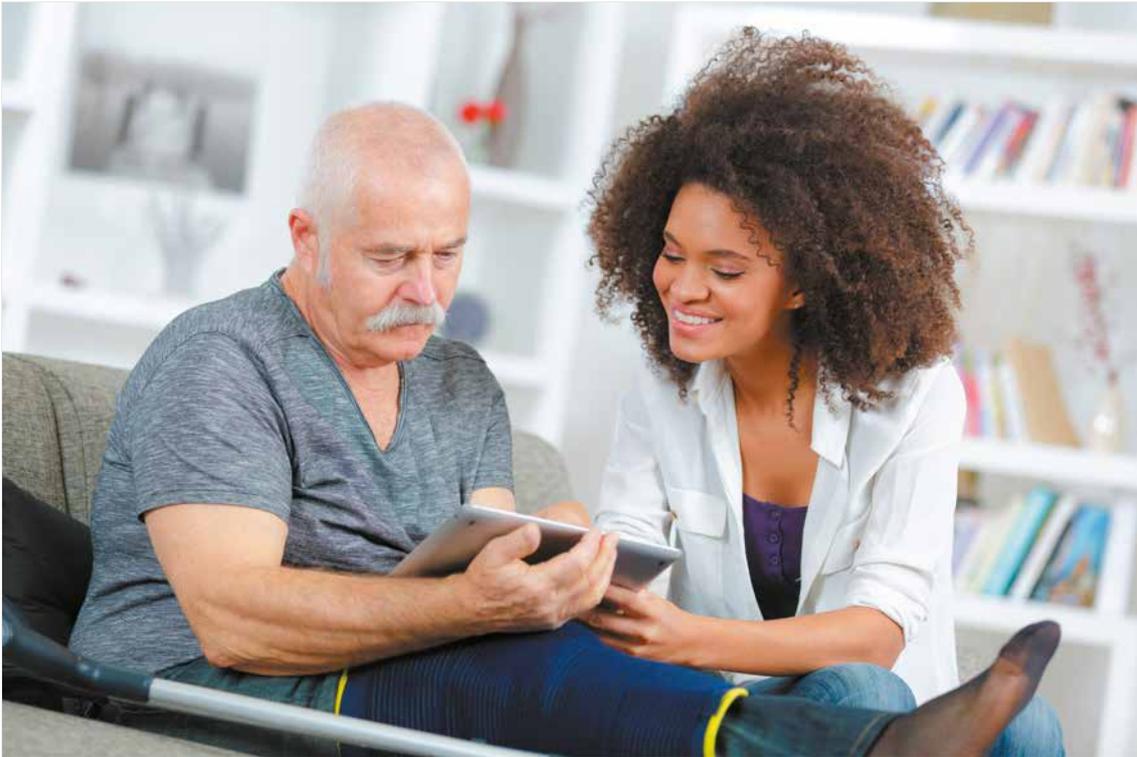
Le service de soins infirmiers est régi par le code de l'action sociale et des familles et également par de nombreuses lois dont les principales sont :

- La loi du 2 janvier 2002-2 qui introduit un certain nombre de dispositions s'appliquant aux SSIAD et qui place l'usager au centre du dispositif.
 - La loi du 21 juillet 2009 relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- La prise en charge des usagers par le personnel s'inscrit dans le respect des principes et valeurs définis par la charte des droits et libertés de la personne accueillie (Arrêté du 8 septembre 2003) et de la personne âgée dépendante (JO du 9 octobre 2003).

LES MISSIONS DU SSIAD

Le SSIAD contribue au maintien à domicile. Il a pour vocation d'**éviter l'hospitalisation**, notamment lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile (et ne relevant pas de l'hospitalisation à domicile) et de **faciliter les retours à domicile** dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Le SSIAD met en oeuvre par ses missions et son organisation, **une prise en charge globale et coordonnée des soins** qui relèvent de ses



©auremar - stock.adobe.com

compétences. Cette prise en charge repose sur l'évaluation des besoins de la personne et sur l'élaboration d'un plan individuel de soins.

L'intervention réalisée par le SSIAD contribue à prévenir la perte d'autonomie, à limiter les incapacités et à lutter contre l'isolement.

Plus précisément, le service de soins infirmiers à domicile :

- Garantit à la personne soignée l'accès à des soins de qualité d'hygiène et de confort par un personnel qualifié, bénéficiant des formations nécessaires ;
- Met en oeuvre une action commune dans le respect de la dignité des personnes admises en S.S.I.A.D ;
- Préserve au maximum l'autonomie de la personne âgée et apporte des réponses évolutives à ses besoins ;
- Favorise l'intervention des familles et de tous les prestataires sociaux pouvant améliorer la qualité de vie.

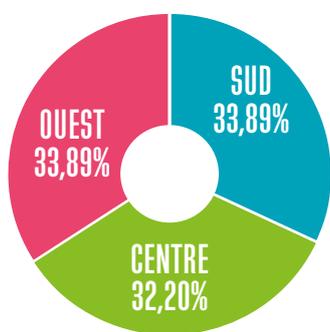
DES COMPÉTENCES ORGANISATIONNELLES, TECHNOLOGIQUES ET RELATIONNELLES

Le SSIAD a mis en place des outils dématérialisés. En effet les employés (aides-soignants) disposent de tablettes

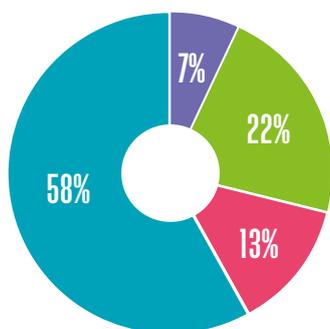
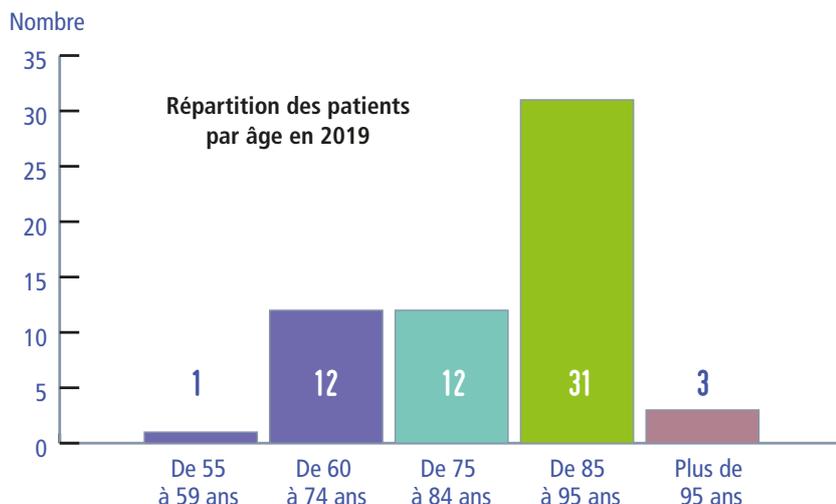
sur lesquelles ils visualisent le planning, sélectionnent et cochent les actions réalisées chez le patient. De plus, la structure a décidé de dématérialiser les documents. Le but étant de faciliter l'organisation (documentaire, des plannings), de disposer d'une meilleure traçabilité et d'un gain de temps. L'établissement dispose donc de compétences organisationnelles, informatiques et technologiques.

Les membres du personnel de la structure sont qualifiés et ont également suivi des formations pour pouvoir répondre de la meilleure façon possible aux besoins des usagers. En effet, tous les agents sont titulaires du diplôme d'état d'aide-soignante. Le service de soins pratique également la mise en place d'actions de prévention pour anticiper les éventuels risques pouvant être rencontrés par les patients. L'équipe professionnelle est donc compétente dans les domaines techniques (soins, éthique, prévention/éducation) et relationnels. La volonté du SSIAD est d'améliorer tout ce qui concerne la qualité de la prestation en mettant en pratique ses compétences. A cet effet, le service s'appuie également sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, et de la Haute Autorité de Santé.

LES CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019



Répartition des patients du SSIAD par quartier d'Arras en 2019



Répartition des patients en 2019 selon le degré de dépendance (GIR : groupe iso ressource)

- GIR 1
- GIR 2
- GIR 3
- GIR 4



12 622
INTERVENTIONS
EFFECTUÉES
en 2019

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS EFFECTUÉES DEPUIS 2017			
Année	2017	2018	2019
Nombre d'interventions réalisées	16 042	12 883	12 622
Nombre de jours financés	13 753	14 600	14 600

• RÉPARTITION DES PATIENTS PAR QUARTIERS D'ARRAS

Par rapport aux années antérieures, les chiffres de l'activité sont stables, on note tout de même une légère baisse de prise en charge dans les quartiers ouest d'Arras.

• RÉPARTITION DES PATIENTS PAR ÂGE

On note, depuis 2018, une évolution constante des prises en charges chez les sujets jeunes (de 60 à 74 ans) avec des pathologies plus lourdes.

• RÉPARTITION DES PATIENTS PAR DEGRÉ DE DÉPENDANCE

La classification de la dépendance (grâce à l'évaluation du groupe iso ressource) permet d'observer les différents stades de perte d'autonomie.

• En 2019, la majorité des personnes prises en charge sont classifiés en GIR 4. Ce sont des personnes capables de se déplacer mais n'assurant plus leurs transferts c'est-à-dire le fait de s'asseoir, se lever ou de se coucher seuls. Ces personnes nécessitent également de l'aide

pour leurs soins d'hygiène, leurs habillages et la préparation des repas.

• Les personnes confinées au lit ou au fauteuil et dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées, pour qui une prise en charge est nécessaire pour la plupart des activités de la vie courante représentent les GIR 1 et 2.

• Les personnes dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui peuvent se déplacer, pour qui certains gestes, tels que l'habillage, la toilette, ne peuvent être accomplis en raison de la déficience mentale (ex : maladies dégénératives comme les démences), représentent les GIR 3.

• NOMBRE D'INTERVENTIONS RÉALISÉES

Nous constatons une baisse du nombre d'interventions réalisées dû aux difficultés d'organisation du temps de travail qui doit être revu.

En effet, les heures d'ouverture du SSIAD ne sont plus en adéquation avec les nouveaux besoins des malades.

ÉCLAIRAGE 2020

LE CCAS

ENCORE PLUS IMPLIQUÉ PENDANT LA PANDÉMIE

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID 19, la ville d'Arras a déclenché son plan communal de sauvegarde, dès le démarrage de la crise sanitaire. Dès l'annonce du confinement, la ville et le CCAS se sont engagés à venir en aide aux habitants, notamment les plus fragiles (tout particulièrement les seniors et les familles modestes qui subissent de plein fouet les effets du confinement) et à soutenir l'action des associations caritatives et de proximité. Les initiatives solidaires de citoyens engagés ont également été accompagnées. Des espaces d'échanges ont été organisés entre les habitants et les différents services de la ville (centres sociaux, équipes pluridisciplinaires de proximité et CCAS) afin de permettre aux élus d'être en dialogue constant avec la population, de repérer les besoins et de mettre en œuvre rapidement des solutions adaptées.

LE CCAS ENGAGÉ DANS LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Cet investissement au service de la solidarité et de la cohésion sociale déjà engagé depuis plusieurs années par le CCAS a pour enjeu de ne laisser aucun arrageois au bord du chemin pour les accompagner dans leurs parcours de vie afin que chacun, quel que

soit son lieu d'habitation, soit acteur de la vie de la cité. Ces actions se sont inscrites dans un travail partenarial mené avec les acteurs partie prenantes du champ de la solidarité et de la santé (services de l'Etat, Conseil Départemental, ARS, Communauté Urbaine d'Arras, Centre Hospitalier d'Arras, associations de maintien à domicile, professionnels de santé, établissements médico-sociaux) pour co-construire les réponses au bénéfice des habitants du territoire.



200
APPELS
TÉLÉPHONIQUES
traités chaque
semaine pendant
la crise sanitaire
par le CCAS.



40 000
APPELS
TÉLÉPHONIQUES
ont été passés
par les 70 agents
du CCAS et de la
ville.

LE CCAS A ÉTOFFÉ SES MISSIONS EN DIRECTION DES PUBLICS FRAGILES

L'établissement est resté ouvert depuis le début de la crise en adaptant ses modalités d'accueil physiques (sous forme de permanence le mardi et le jeudi matin) et téléphoniques (tous les jours de 8h30 à 17h) pour accueillir, orienter et prendre en charge les usagers. Chaque semaine, ce sont plus de 200 appels téléphoniques qui ont été traités et plus de 15 personnes reçues au plus fort de la crise pour diverses raisons : démarches administratives, renouvellement de l'accès aux droits, domiciliation mais surtout pour la fourniture de colis alimentaires. Pour cela, le CCAS a renforcé sa collaboration avec les associations caritatives présentes sur la ville (La Croix Rouge, les Restos du Cœur, le Secours Populaire et Secours catholique, le Petit Marché Arrageois et l'association Entraide et Responsabilités) pour permettre aux arrageois en difficulté de se nourrir. En lien avec le Trésor Public, le CCAS a maintenu la délivrance des aides financières aux personnes aux faibles ressources pour les aider dans la prise en charge de factures impayées. L'accompagnement des bénéficiaires du RSA a été maintenu grâce à des contacts téléphoniques avec les 943 bénéficiaires pour échanger sur les difficultés quotidiennes (accompagnement scolaire des enfants, démarches administratives, etc...). Par ailleurs, afin de permettre aux habitants de pouvoir exprimer leurs difficultés, le CCAS a orienté les usagers vers la cellule d'écoute et de prise en charge psychologique (ecoutecovid@cu-arras.org) mise en place par la Communauté Urbaine d'Arras.

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

a également continué son activité avec **274 personnes** qui bénéficient chaque jour de la semaine de la fourniture d'un repas équilibré (contre 170 en janvier). 7 930 repas de plus par rapport à l'activité normale ont été livrés entre mars et mai 2020 pendant le confinement, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires de 92 personnes. Le service a également étendu son activité aux communes avoisinantes (Saint-Laurent, Sainte-Catherine et Saint-Nicolas).

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS

a maintenu également son activité pour permettre aux **43 patients** de bénéficier d'un service de maintien à domicile de qualité respectant les recommandations sanitaires de l'ARS pour l'intervention aux domiciles des personnes âgées. Ce sont **plus de 50 visites par jour, réalisées par les 7 aides-soignantes du service et encadrées par l'infirmière coordinatrice**, qui travaille en étroite collaboration avec les associations de maintien à domicile et les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmières).

UNE CELLULE TÉLÉPHONIQUE

« LIEN SOCIAL » s'est rapidement mise en place, au démarrage du confinement, afin d'**assurer des contacts réguliers avec les seniors arrageois** (personnes âgées de plus de 65 ans) et de manière générale avec tous les publics fragiles (personne en situation de handicap, ayant des problèmes de santé avérés). Ce sont plus de 40 000 appels qui ont été passés par les 70 agents du CCAS et de la ville composant cette cellule.

Plusieurs besoins ont émergé et abouti à la mise en place d'une conciergerie sociale à destination de ce public. Elle porte 4 missions :

- Garantir la livraison de courses aux publics fragiles (seniors ou en situation de handicap ou d'invalidité).
- Garantir la livraison de médicaments aux publics fragiles (seniors ou en situation de handicap ou d'invalidité).
- Fournir des attestations dérogatoires aux publics fragiles en situation de fracture numérique (impossibilité de sortir pour un senior qui n'a pas d'imprimante et qui a des difficultés à écrire).
- Effectuer le repérage et la prise en charge

BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES DE LA CONCIERGERIE

Demandes d'attestations dérogatoires	152
Livraison de courses	78
Livraison de médicaments	6
TOTAL GÉNÉRAL	236



© Robert Kneschke - stock.adobe.com

des situations sanitaires à risque en lien avec les acteurs médico-sociaux.

Ce sont plus de 236 arrageois qui ont bénéficié des services de la conciergerie sociale, pour répondre aux besoins des seniors. Plusieurs arrageois bénévoles ont souhaité rejoindre cette cellule téléphonique et s'engager au service de la vie de la cité.

Si le confinement a généralisé et accentué les situations d'isolement et leurs conséquences, il est important de réaliser que l'isolement, qui frappe déjà un certain nombre de seniors en perte d'autonomie en temps normal, va se maintenir sur un plus large public pendant de longs mois. La période qui s'ouvre va nécessiter un temps d'adaptation et des mesures spécifiques. D'où la nécessité pour le CCAS de poursuivre les actions déjà entamées, amplifier son action de veille et aller à la rencontre des seniors arrageois.

LES ACTIONS QUE LE CCAS SOUHAITE POURSUIVRE

- **Un numéro vert à destination des seniors** sera mis en service pour leur permettre d'être écoutés, informés, orientés et pris en charge.
- **Des espaces de dialogue et d'échanges** seront créés pour leur permettre d'exprimer leurs difficultés, besoins, attentes et adapter nos réponses par la mise en place d'actions pertinentes aussi bien dans la proximité qu'à l'échelle de la ville. Pour cela, un **Conseil des Seniors** regroupant des personnes de plusieurs provenances (clubs d'ainés, représentants d'associations comme AIG, les Comités d'Habitants et des Fêtes, des Maisons de retraite, des habitants volontaires désireux de s'engager, le Conseil des Sages) va se constituer pour développer la participation sociale des aînés à la vie de la cité.
- **Une équipe de « médiateurs seniors »** va être déployée en complément, afin de rencontrer les seniors à leur domicile, prioritairement pour ceux les plus isolés (sans famille, relation amicales ou de voisinage).
- **Une cellule de veille sanitaire**
Une très forte diminution des recours aux urgences et l'annulation des suivis médicaux



236
ARRAGEOIS

ont bénéficié des services de la conciergerie sociale mise en place par le CCAS.



©AntoniGuillem - stock.adobe.com

faisant craindre la survenue de graves et brutales décompensations des publics à la santé déjà fragile habituellement, entraîne le CCAS à déployer des moyens pour organiser une cellule de veille sanitaire partenariale, chargée du repérage, de l'évaluation et de la prise en charge médicale à domicile. Le service de soins infirmiers du CCAS assurera la coordination de cette veille médicale et sanitaire. Ces actions pourront être étoffées par le recours à des bénévoles via la réserve civique pour les besoins non professionnels (promener le chien, faire le tour du quartier, récupérer son courrier ...) et faciliter leur organisation via la mise en place d'un réseau social de proximité fonctionnant par quartier voire par ilot (ensembl', yunitid, youpies).

• **Le programme des animations annuelles** (repas de quartier, spectacle des fêtes d'Arras, cérémonie des 50 ans de mariage, goûters des aînés et distribution des colis) **va être revisité pour s'adapter aux contraintes liées à la gestion de la pandémie.** Et même si les grands rassemblements ne seront plus possibles jusqu'à nouvel ordre, la ville va s'attacher à **développer de nouvelles formes d'animations en petit comité**, propices au partage et aux échanges dans un esprit de bienveillance à l'égard des aînés.

Ces dispositifs s'inscriront dans la **complémentarité des actions et des acteurs déjà en responsabilité** (Conseil Départemental, professionnels de santé, CHA, Centres Sociaux, etc..) pour porter collectivement les enjeux auxquels nous sommes confrontés durant cette crise, qui affecte durement les seniors, plus enclins aux situations de solitude, d'isolement et d'éloignement de leurs proches.

Ces actions ont pour objectif de **renforcer l'engagement du CCAS** dans une démarche organisée autour de 3 piliers, au service de la transition des âges et d'une ville inclusive et bienveillante pour les seniors :

- Accueillir, Informer, Orienter,
- Accompagner et prendre soin,
- Rendre accessible et engager les aînés dans la vie de la cité pour transmettre.

ANNEXES : TYPOLOGIE DES ALLOCATAIRES DU RSA EN 2019 (COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS)

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE EN 2019						
Tranche d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total général	%
Moins de 25 ans	6	0,4%	201	9%	207	5%
De 25 à 29 ans	296	18%	336	16%	632	17%
De 30 à 39 ans	538	33%	618	29%	1 156	31%
De 40 à 49 ans	388	24%	513	24%	901	24%
De 50 à 59 ans	283	17%	362	17%	645	17%
60 ans et plus	115	7%	130	6%	245	6%
TOTAL GÉNÉRAL	1 626	100%	2 160	100%	3 786	100%



3 786
ALLOCATAIRES
sur la
Communauté
Urbaine d'Arras
en 2019.

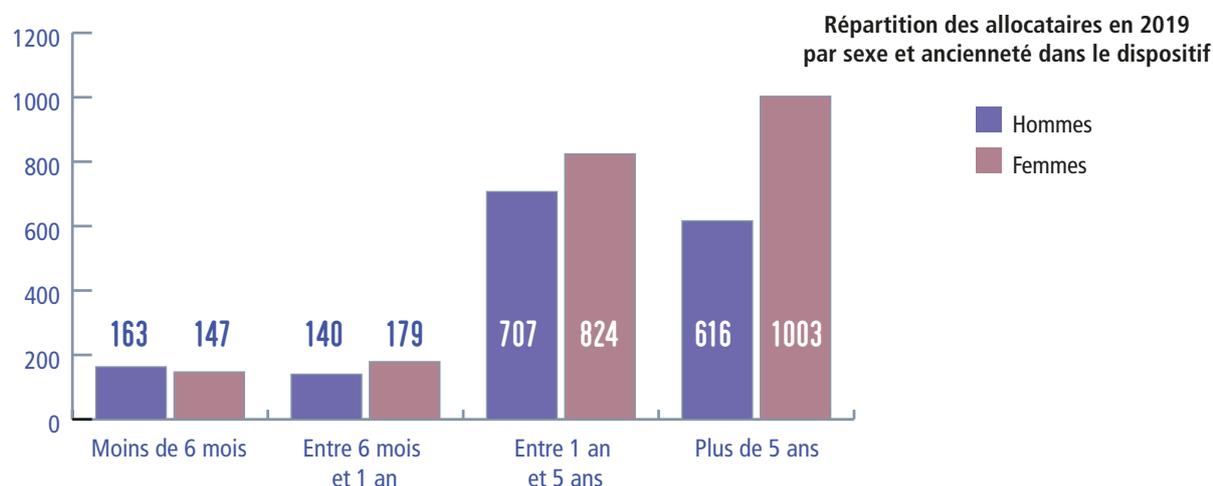


25%
ONT MOINS
DE 30 ANS.

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR SEXE ET ANCIENNETÉ DANS LE DISPOSITIF EN 2019						
Ancienneté	Hommes	%	Femmes	%	Total général	%
Moins de 6 mois	163	10%	147	7%	243	6%
Entre 6 mois et 1 an	140	9%	179	8%	319	8%
Entre 1 an et 5 ans	707	43%	824	38%	1 531	40%
Plus de 5 ans	616	38%	1 003	46%	1 619	43%
TOTAL GÉNÉRAL	1 626	100%	2 160	100%	3 786	100%

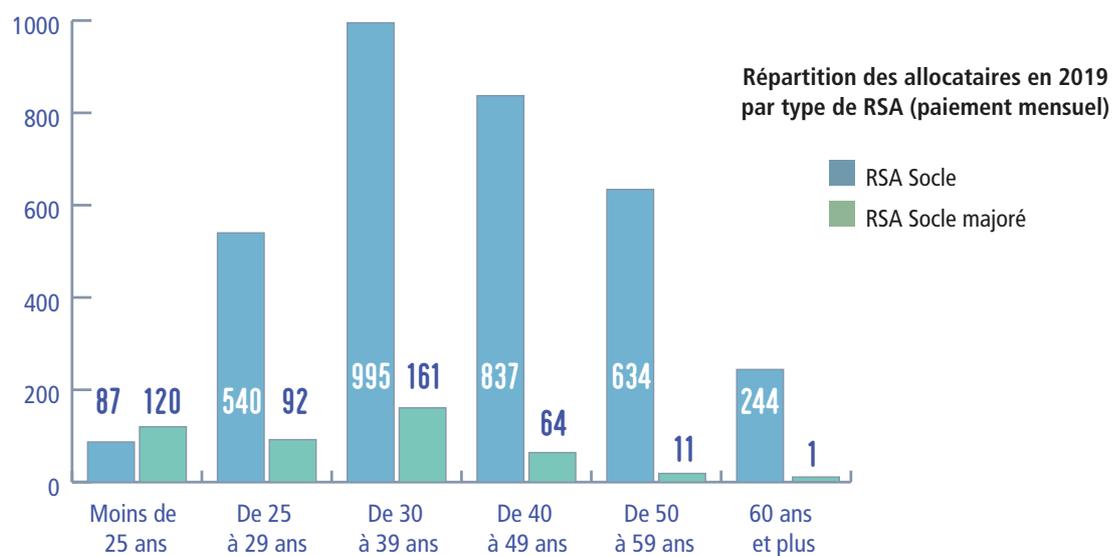


43%
SONT DANS
LE DISPOSITIF
DEPUIS PLUS
DE 5 ANS.



ANNEXES : TYPOLOGIE DES ALLOCATAIRES DU RSA EN 2019 (COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS)

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR TYPE DE RSA (PAIEMENT MENSUEL) EN 2019						
Tranche d'âge	RSA Socle	%	RSA Socle majoré	%	Total général	%
Moins de 25 ans	87	3%	120	27%	207	5%
De 25 à 29 ans	540	16%	92	20%	632	17%
De 30 à 39 ans	995	30%	161	36%	1 156	31%
De 40 à 49 ans	837	25%	64	14%	901	24%
De 50 à 59 ans	634	19%	11	2%	645	17%
60 ans et plus	244	7%	1	0%	245	6%
TOTAL GÉNÉRAL	3 337	100%	449	100%	3 786	100%



RÉPARTITION PAR ORGANISME PAYEUR (PAIEMENT MENSUEL) EN 2019						
ORGANISME	Hommes	%	Femmes	%	Total général	%
CAF	1 595	98%	2 140	99%	3 735	99%
MSA	31	2%	20	1%	51	1%
TOTAL GÉNÉRAL	1 626	100%	2 160	100%	3 786	100%



CCAS ARRAS

62, rue des 3 Visages • 62000 Arras

Tél. : 03 21 50 50 10

e-mail : ccas@ville-arras.fr